



Communiqué de presse

Le 17/04/2020

M comme 8 mai Les 300 000 May'masques commandés par le Conseil départemental seront distribués aux Mayennais le 8 mai

Accompagné des représentants de l'entreprise TDV INDUSTRIES, Olivier Richefou, Président du Conseil départemental s'est déplacé, hier, dans les locaux l'entreprise du façonnier en charge de la fabrication des 300 000 masques barrières réutilisables en tissu lavable (répondant à la norme AFNOR SPEC S76-001 et homologués par la Direction Générale l'Armement) commandés par le Conseil départemental et destinés à l'ensemble de la population mayennaise, à raison d'1 masque par personne.

A l'issue, de cette visite, nous sommes en mesure de confirmer que les conditions de réalisation de cette commande sont réunies (200 couturières sont mobilisées) pour permettre sa livraison dans toutes les mairies de la Mayenne le jeudi 7 mai prochain. Celle-ci sera assurée par le Service d'incendie et de secours (SDIS) avec l'appui de l'Association départementale de la protection civile et de la Croix Rouge.

La forte implication des élus locaux associée à la formidable mobilisation des Mayennais pour participer à la distribution des masques (près de 6 000 Mayennais se sont portés candidats pour venir aider les équipes municipales dans cette opération) nous permettent aujourd'hui de confirmer que la distribution des May'masques s'effectuera le vendredi 8 mai. A quelques jours d'un possible déconfinement, cette date commémorative ô combien symbolique nous rappelle les valeurs de solidarité, de fraternité qui nous animent pour faire face à la crise sanitaire inédite qui nous met toutes et tous à l'épreuve.

La répartition des masques se fera sur la base de deux masques par boîtes aux lettres et sera coordonnée par les équipes municipales de chaque commune. Ces derniers, par la connaissance qu'ils ont du terrain, pourront affiner la répartition pour répondre le plus justement au besoin réel grâce à un stock tampon dont sera doté en complément chaque commune. Conditionnés en sachet individuel, ceux-ci seront portés et déposés dans la boîte au lettre de chaque habitation y compris dans celles des logements collectifs.

Chaque volontaire engagé recevra également une dotation comprenant une attestation dérogatoire délivrée par le Conseil départemental de la Mayenne justifiant d'une mission d'intérêt général, un masque individuel et un flacon de gel hydroalcoolique pour assurer cette distribution dans les meilleures conditions de sécurité.

Contact

Nathalie Moreau

Tél. : 02 43 66 53 38 - Portable : 06 88 49 33 95 - Courriel : nathalie.moreau@lamayenne.fr